

LES ACCORDS SECRETS SUR LES VACCINS ENTRE LES ETATS DE L'UE ET LES LABORATOIRES

Nul soupçon de complotisme derrière ce titre, mais une curiosité légitime suscitée par un certain manque de transparence, les contrats conclus par l'UE avec les laboratoires étant demeurés confidentiels.

1 - Le prix auquel les doses de vaccins ont été commandées.

Les accords et les contrats prévoyaient que cette information reste secrète. Une "gaffe" d'une ministre belge (!), la secrétaire d'Etat au budget, qui a dévoilé ces prix par inadvertance (dans un tweet...) en décembre 2020, a dévoilé des différences étonnantes :

Le prix de la dose varie de 1,78 euros pour Astra Zeneca à 14,70 euros pour Moderna, Pfister-BioNTech étant à 12 euros. Une des explications donnée pour cet écart a été le recours, par certains labos, à des technologies plus récentes et donc plus chères. Les mauvais esprits remarqueront que deux laboratoires qui font appel à la même technologie ont fixé des prix substantiellement différents .

Autre information qui devait demeurer secrète mais a fuité : le coût unitaire (prix de revient de la fabrication) des doses d'Astra Zeneca, estimé par le laboratoire lui même, s'établit à 8,70 euros. Il a été dit que ce laboratoire a accepté de travailler sans marge. Au cas particulier ce n'est donc pas seulement sans marge et à prix coûtant mais à perte et à très grosse perte qu'il aurait accepté de travaill. S'agissant non d'une association sans but lucratif, mais d'une société cotée en bourse, avec des actionnaires étrangers qui veillent au grain, on ne peut s'empêcher de penser que l'accord comporte des contreparties que l'on ne connaît pas. Le fait que le patron de ce laboratoire soit un français (Pascal Soriot) n'explique évidemment rien, celui-ci devant rendre des comptes à ses actionnaires (depuis l'Australie où il vit avec sa famille la plus grande partie de l'année et qu'il na pas dédaigné quitter pour répondre aux questions posées par le commissaire européen Thierry Breton en "tournée d'inspection" dans ses laboratoires européens, venu "hausser le ton" pour les retards annoncés).

2 - .L'irresponsabilité financière des laboratoires pour d'éventuels effets secondaires.

En contrepartie des délais extrêmement réduits dans lesquels il a été demandé à ces laboratoires de développer puis de distribuer des millions de doses, l'UE a décidé de les garantir contre les risques financiers des recours qui pourraient survenir en cas d'effets secondaires. Les contrats liant l'UE aux six entreprises pharmaceutiques (AstraZeneca, Moderna, Sanofi-GSK, Pfizer, Johnson&Johnson, CureVac) qui ont développé leurs propres versions du vaccin prévoient que les 27 pays de l'UE devront les indemniser en cas de préjudices liés aux éventuels effets secondaires du vaccin.

C'est une requête légitime de la part des laboratoires, mais qui méritait d'être connue du grand public, utilisateur potentiel des vaccins, dans la mesure où cela revient à faire supporter ce coût de la responsabilité civile des labos par l'utilisateur du médicament (l'UE n'ayant pas affecté une "cassette" personnelle à ce budget, mais comptant sur les Etats, donc les populations, pour assumer cette charge). Ce type de risque existe toujours, même quand le laboratoire justifie avoir fait tous les essais et tests nécessaires, mais, en temps "ordinaire" (hors covid) et dans nos économies libérales, les laboratoires acceptent une partie de ce risque en contrepartie des perspectives de gains découlant de la vente des médicaments.

Cela révèle aussi, mais personne n'en a douté, que quelles que soient les précautions prises, le raccourcissement des délais d'études et de tests ajoute bien, aux yeux des laboratoires eux mêmes, un risque réel à celui qui est inhérent à tout médicament.